



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnaires et agents publics

Question écrite n° 74484

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la représentativité des organisations syndicales. En effet, depuis un arrêté de 1966, la représentativité des salariés est accordée en France à la CGT, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO. Or cet arrêté ne permet pas à de nouveaux syndicats, comme l'UNSA, dont l'audience auprès des salariés est de plus en plus importante, d'être reconnus comme interlocuteur et partenaire social du Gouvernement. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74484

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1629